

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XV. — Éclairage, chauffage, réfrigération, ventilation.

N° 466.491

1. — LAMPES ET ALLUMETTES.

Perfectionnements aux lampes à acétylène.

Société dite : P. MADERNI PÈRE ET C<sup>ie</sup> résidant en France (Seine).

Demandé le 23 décembre 1913.

Délivré le 4 mars 1914. — Publié le 14 mai 1914.

La présente invention est relative à un perfectionnement apporté aux lampes à acétylène en vue surtout d'empêcher ou d'atténuer, tout au moins, dans une large proportion, l'échauffement de la lampe et les effets fâcheux qui en résultent.

Ce perfectionnement consiste essentiellement à munir la lampe d'une enveloppe extérieure dans laquelle elle est complètement enfermée, cette enveloppe extérieure qui joue en premier lieu le rôle de protecteur servant à contenir de l'eau réfrigérante qui constitue en même temps un joint hydraulique.

Une lampe munie dudit perfectionnement est représentée en substance par le dessin annexé qui en représente une coupe verticale dans laquelle l'anse a été conventionnellement ramenée dans le plan de coupe.

En référence audit dessin, *ab* est une lampe qui peut être d'un type quelconque. Dans l'exemple représenté elle se compose d'un récipient inférieur *a* contenant le carbure et surmonté d'un réservoir à eau *b*, l'eau qu'il contient s'écoulant goutte à goutte par la sou-

pape conique *c* manœuvrée de l'extérieur. Suivant le perfectionnement faisant l'objet de l'invention, l'ensemble de la lampe est entouré d'une enveloppe extérieure *d* fermée par un couvercle *e* qui, préférablement, fait corps avec la partie supérieure de la lampe. Cette enveloppe est remplie d'eau par le godet verseur *f* fermé par un bouchon vissé.

L'enveloppe extérieure *d* est munie d'une anse *g* articulée aux deux oreilles latérales *h, h* et portant, en son milieu, une vis de pression *i* qui, s'appuyant sur le centre de la lampe et du couvercle *e* assure la liaison de ces éléments avec la susdite enveloppe extérieure *d*.

L'eau contenue dans celle-ci empêche ou atténue, dans une large mesure, l'échauffement de la lampe et ainsi évite la polymérisation de telle sorte que l'éclairage est assuré avec une intensité constante. Bien entendu, l'eau pourrait être remplacée par un autre liquide réfrigérant.

D'autre part, l'eau extérieure baignant le joint établi entre les deux parties de la lampe, préserve ce joint des influences extérieures, le maintient en meilleur état de conservation et, formant joint hydraulique, évite les fuites.

Enfin l'enveloppe extérieure *d* protège la lampe des chocs susceptibles de la détériorer et lui assure ainsi une importante prolongation de durée.

Il est bien entendu que l'invention est indépendante de la lampe elle-même qui peut être d'un système et d'un type quelconques, cette invention consistant essentiellement en ce que la lampe, quelle qu'elle soit, est entourée d'une enveloppe extérieure contenant de l'eau ou une autre matière réfrigérante. Ladite enveloppe peut affecter toute forme quelconque et comporter toutes dispositions

accessoires correspondant aux applications de la lampe.

RÉSUMÉ.

5 La présente invention est relative à un perfectionnement apporté aux lampes à acétylène lequel perfectionnement consiste essentiellement à munir la lampe, quels qu'en

soient le système et le type, d'une enveloppe extérieure qui l'entoure complètement et que l'on emplit d'eau ou autre liquide réfrigérant. 10

Société dite : P. MADERNI PÈRE ET C<sup>ie</sup>.

Par procuration :

H. BLOUIN.

